

## **Commune de Saint-Rivoal**

### **Conseil municipal du 2 décembre 2017**

L'assemblée est constituée de tous ses membres à l'exception de Dominique DUCASSE qui est désormais salarié de la commune.

Secrétaire : Laurent Rannou

#### **Ordre du jour de la séance :**

*Assurances statutaires*

*Avenants travaux école*

*Emprunts*

*ADMR Brasparts*

*Tarifs communaux 2018*

*Questions diverses*

#### **Assurance statutaire**

Le Maire rappelle que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, ceci en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat actuel arrivant à terme. Le renouvellement porte sur une période de 4 ans.

À l'unanimité le conseil décide d'accepter l'adhésion au contrat groupe du CDG 29

#### **Travaux modificatifs sur marché "travaux école".**

Les travaux de l'école sont en cours. Des travaux entraînent bien souvent des imprévus, et nous en avons, en plus mais aussi en moins. Voici le détail des travaux modificatifs liés à ce chantier, et qui nécessitent la signature d'avenants.

MCA préau couverture bardage : montant de l'avenant 1863,23 euros.

Couverture : travaux liés à la descente EP du préau.: montant de l'avenant 224,98 euros.

Électricité : imprévu lié au changement de compteur : montant de l'avenant: 126 euros.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité les travaux modificatifs.

#### **Emprunt**

Afin de financer l'opération "travaux école" le Maire propose une délibération portant sur l'emprunt d'une somme de 100 000 euros.(à taux fixe de 1,48% sur 15 ans).

À l'unanimité le conseil approuve.

#### **Souscription d'un prêt relais court terme**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la réalisation des travaux de l'école, la commune devant faire l'avance de la TVA (au taux de 20% qui ne lui sera remboursée, au titre du fond de compensation de la TVA. qu'au cours de l'année 2018/2019 et dans l'attente des versements de subventions), il est nécessaire de solliciter un prêt relais à court terme d'un montant de 100 000 euros sur deux ans, sur le budget 2017. Taux indexé à 0,67% et 350 euros pour frais de dossier.

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité. Concernant les travaux, la chaudière est installée et donne entière satisfaction.

Les subventions attendues pour les travaux arrivent comme convenu.

## **Participation aux travaux d'extension de la cuisine de l'ADMR de Brasparts pour le portage à domicile:**

Le Maire explique l'intérêt de soutenir cet outil de travail qui aujourd'hui ne répond plus tout à fait aux normes en vigueur pour un tel équipement.

La mairie de Brasparts à pris la décision de réaliser des travaux d'extension de la cuisine, et un réaménagement. De ce fait elle sollicite les communes desservies sur une aide à l'investissement à hauteur de 4 euros par habitant soit 680 euros pour Saint-Rivoal.

À l'unanimité le conseil municipal accepte .

### **Tarifs communaux 2018.**

#### EAU

Abonnement 68 euros  
0 à 300 M3. 0,84  
301 à 500 M3. 0,45  
501 et plus. 0,24  
Branchement jusque 10 mètres 518 euros

#### ASSAINISSEMENT

Abonnement. 75 euros  
Le M3. 0,88 euros  
Branchement jusque 10 mètres. 1100 euros

#### LOCATION DE SALLE

Asse communales. 80 euros (activités rémunératrices).  
Asso [com.com](#) monts d'Arrée. 100 euros  
Asso hors communauté. 160 euros ( activités rémunératrices).  
Asso communales réunion 0 euros.  
Asso [com.com](#) réunion 10 euros  
Asso hors [com.com](#) 80 euros  
Personne de la commune 60 euros  
Forfait week-end. 90 euros  
Personnes extérieures 230 euros  
Forfait week-end. 350 euros  
Vaisselle complète 30 euros  
Verres 12 euros  
Chèque de caution salle 457 euros  
Chèque de caution ménage 152 euros

#### GITE

nuits 15 euros  
Location drap 3 euros  
Location de gîte 26 euros  
Pâture 2.30 euros  
Gîte complet 280 euros

Location réunion ou repas 100 euros

Taxe de séjour 0,30 euros

**Questions diverses.**

À propos de l'auberge, l'annonce concernant la location commence à être diffusée, Mickael TOULLEC demande si la CCI la diffuse de manière dynamique. Les choses semblent se préciser. Hervé QUÉRÉ propose de faire paraître l'annonce sur le site de la commune.

Laurent RANNOU demande sous quels délais doit se mettre en place la commission "zones humides". Plusieurs élus feront partie de cette commission. Cela devrait se faire sans tarder.

Michel LE SIGNOR présente au conseil municipal le rapport d'activité du syndicat d'électricité. Une fois que le rapport sera consulté par tous celui-ci sera soumis au vote. Le prochain gros chantier consistera à enterrer la ligne de la route de Morlaix (ligne à moyenne tension).

Laurent RANNOU fait savoir que quelques communes du secteur ( dont la commune de Saint-Rivoal) adhérentes au réseau "Communes du patrimoine rural de Bretagne" vont prochainement se rencontrer afin de permettre des échanges sur les questions relatives au patrimoine. Cette rencontre se tiendra dans le courant de Février.

La séance est levée vers 23 heures.